

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} SEPTEMBRE 2021

Présents : Xavier Adam - Marielle Birgy-Robin - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Anne Chovet - Jérôme Lemaire - Nathalie Strippoli - Stéphane Strippoli - Yves Vacle

Excusés : Julien Belland - Viridiana Bouchardon - Emmanuelle Bringuier - Nicolas Perier - Alexandra Cochet

Absent : Christophe Gobatto

Pouvoirs : Julien Belland à Lionel Chappellaz - Viridiana Bouchardon à Adam Xavier - Emmanuelle Bringuier à Nathalie Strippoli - Alexandra Cochet à Aurore Chaudet - Nicolas Perier à Jérôme Lemaire

La séance est ouverte à 20h00.

Monsieur Xavier Adam est désigné comme secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 juillet 2021

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

Délibération règlement et tarifs de location de la Maison Julicyenne :

Monsieur le Maire propose de louer la maison julicyenne à toute personne souhaitant organiser un évènement pour un maximum de 35 personnes.

Il présente donc le nouveau règlement préparé par Madame Nathalie Strippoli et Madame Emmanuelle Bringuier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve le règlement présenté, annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Décision Modificative budget communal FPIC :

Madame Aurore Chaudet explique que le Fonds National de Péréquation Intercommunal est de 17 147.00 € cette année alors que la prévision budgétaire était de 16 500.00 €, il manque donc 647.00 €.

Madame Aurore Chaudet propose de prendre ces 647.00 € sur la ligne 6574 (subvention de fonctionnement)

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Délibération signature de la Convention Territoriale Globale entre la CAF, la CCPA et la commune :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Loyettes est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), qui se termine le 31 décembre 2021. La commune de Sainte-Julie est partenaire de la commune de Loyettes pour ce CEJ qui permet le financement du Lieu Accueil Bébé (LAB).

Depuis le 1er janvier 2019, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale, de renouveler ou de signer un Contrat enfance jeunesse (CEJ) avec sa Caisse d'allocations familiales (CAF). Il a été remplacé par la Convention Territoriale Globale.

La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord prioritairement à l'échelon intercommunal entre la CAF, la communauté de communes et une ou des communes du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adaptées. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG permet, au-delà des actions enfance-jeunesse comprise dans le CEJ, le financement des actions dans les domaines de l'animation, logement, l'amélioration du cadre de vie, l'accompagnement de la parentalité, l'accès aux droits, aux services et l'inclusion numérique.

L'enjeu de la CTG est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Ce nouveau cadre contractuel et l'évolution des modalités de financement doivent permettre de

- Formaliser un engagement politique plus lisible, basé sur un diagnostic partagé entre la Caf et les élus du territoire permettant de développer et gérer une offre adaptée aux besoins des familles ;
- Renforcer le pilotage des projets territoriaux ;
- Harmoniser les financements octroyés en complément des prestations de service ;
- Alléger les charges de gestion des partenaires et des Caf par la simplification des règles de financement ;

La CTG implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction et du conseil d'administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche. Un comité de pilotage sera mis en place, il fera le lien entre le projet global du territoire et les différents comités thématiques. Ces comités associent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de cette dynamique sur le territoire.

Afin de pouvoir bénéficier du soutien de la CAF dès 2022, il sera proposé au conseil municipal de :

- s'inscrire dans le dispositif des CTG à compter du 1er janvier 2021
- d'autoriser le Maire à signer la convention territoriale Globale qui sera travaillée au niveau du territoire de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. »

Délibération adoptée à l'unanimité.

Présentation des DIA :

Monsieur le Maire fait la présentation des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis le dernier conseil municipal.

Point sur les commissions :

Commission travaux et services techniques :

Monsieur le Maire informe, de la part de Monsieur Julien Belland, que :

- le chantier du bâtiment périscolaire - école a démarré, la 1^{ère} réunion de chantier aura lieu jeudi prochain.

- Monsieur Julien Belland va rencontrer l'entreprise en charge de la réparation du tracteur pour sa reprise ou un échange éventuel.

Monsieur Yves Vacle informe que les dossiers de demande d'accessibilité pour l'étage de l'école et de la bibliothèque sont terminés. Il faut attendre l'autorisation de la préfecture.

Commission eau et assainissement :

Monsieur le Maire informe, de la part de Monsieur Julien Belland, que la campagne de réparation des fuites d'eau sur le réseau a démarré.

Commission environnement :

Madame Nathalie Strippoli informe que :

- la « Journée Propre » aura lieu le samedi 11 septembre de 9 h 00 à 12 h 00, dans le but de faire participer les habitants au nettoyage des chemins de la commune et de les sensibiliser à l'ambroisie.

- un questionnaire sera transmis aux habitants pour les projets de pistes cyclables et les modes d'utilisation du vélo sur la commune.

Elle ajoute que la CCPA a aussi le projet d'optimiser les modes doux sur la plaine de l'Ain en proposant aussi des aides pour la création de parkings à vélo et l'installation de bornes électriques.

Monsieur Yves Vacle rappelle la problématique du retournement des camions lors du ramassage des ordures ménagères dans quelques quartiers de la commune. La commission urbanisme et la commission voirie doivent s'en occuper.

Monsieur le Maire informe que la CCPA va tester les bacs jaunes à la place des sacs dans 2 villes.

Commission Culture et sports :

Madame Aurore Chaudet rappelle que le forum des associations se tiendra à la salle des fêtes ce samedi 4 septembre de 9 h 00 à 12 h 00 avec l'inauguration de la boîte à livres et l'exposition des oeuvres de Monsieur Laurent Degout.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.